



PROCES VERBAL DE SEANCE DU 2 DECEMBRE 2019

Etaient présents : MALAVIEILLE Patrick, Maire

Mme M : SOUSTELLE Marie-Claude, PEREZ Joseph, ARCANGIOLI Annie, FAURE Allain, MILLOT Sophie, MAHOUCHE Youssef, MONTENEZ Karine, DART Didier, FERNANDEZ Martine, CASADO Nicolas, DUMAS Anne-Claire, BRUN Christian, BEDJAOUI Aziza, BAUDUCCO Claude, EUGENE Pascale, JOUVERT Norbert, PORTALEZ Marie-Line, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, SERRANO André, JAUZIN Michelle, BRUN André, BOUIX Ludovic, JOUVE Rosemonde, ANDRE-MARTIN Colette, IRLLES Colette, CHAPUS Jean-Louis, NOUI Mohamed

Avaient donné procuration de vote :

Aziza BEDJAOUI à Didier DART
Martine FERNANDEZ à Norbert JOUVERT

Monsieur le Maire, avant d'aborder l'ordre du jour, propose une minute de silence en hommage au 13 militaires décédés au MALI, aux 3 secouristes décédés au cours de leur intervention sur les intempéries dans le Var ainsi que les victimes des inondations.

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 30 octobre dernier.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire propose l'ajout d'une question à l'ordre du jour du conseil municipal portant sur la dénomination d'espaces publics.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

L'ordre du jour est ensuite abordé.

I – Décision modificative n°4

Monsieur CASADO propose de procéder à de nouveaux ajustements au budget primitif par la décision modificative suivante :

Dépense de fonctionnement

011 charges à caractères générales

6042 Achats de prestations de services - 15 000 €

60628 autres fournitures non stockées - 10 000 €

012 Charges de personnel et frais assimilés

64111 rémunération principale - 10 000 €

65 autres charges de gestions courantes :

65548 autres contributions + 30 000 €

66 charges financières

66111 intérêts réglés à l'échéance + 5 000 €

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**



II – Attributions de subventions

Monsieur CASADO propose de soutenir trois associations par le versement des subventions exceptionnelles suivantes :

APE de l'Ecole de Musique de La Grand'Combe : 500 €

Afin de soutenir l'association contrainte d'organiser un second gala après l'annulation du premier en raison de la canicule

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Joveux Mineurs : 500 €

Pour la réalisation des travaux dans leurs locaux dont ils sont propriétaires

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Amicale de sapeurs-pompiers d'un montant de : 500 €

Comme l'an passé et dans le cadre des festivités de Charbon Ardent, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers va prendre en charge la gestion de la buvette

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Madame ARCANGIOLI et à Monsieur DART, au regard des responsabilités qu'ils occupent au sein d'une de ces associations, n'ont pas pris part au vote de l'association dont ils sont membres.

Monsieur CASADO revient sur la décision du 19 mars dernier validant l'octroi de subventions, par anticipation, au CCAS et au Centre Social.

Monsieur CASADO rappelle qu'il était question d'allouer au CCAS une subvention d'un montant de 120 000 € et qu'à ce jour, seul 60 000 € a été versé. Il complète par la subvention de 30 000 € qui a été intégralement versée au Centre Social.

Monsieur CASADO propose, afin de donner davantage de flexibilité de trésorerie au Centre Social, de revenir sur la décision du 19 mars en annulant la somme de 60 000 € restant à allouer au CCAS pour la verser la somme de 60 000 € au Centre Social.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

III – Indemnité au comptable

Monsieur CASADO informe que la commune se doit d'allouer une indemnité de conseil au comptable du Trésor en charge des fonctions de receveur des communes. Il précise les conditions d'intervention du comptable et rappelle les éléments réglementaires.

Monsieur CASADO précise que cette indemnité s'élève à 957.40 € pour l'année 2019 auquel il propose d'adjoindre une indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73 €. Monsieur FOUR en est le bénéficiaire.

Monsieur le Maire ajoute que ce vote arrive au moment où le gouvernement supprime les perceptions. Il en profite pour informer que les actions menées ont permis de récolter près de 1 632 signatures de soutien. Ces pétitions seront remises en sous-préfecture le 12 décembre prochain et une copie sera adressée à la DGFIP.

Monsieur le Maire informe que la suppression de la Perception aura d'importantes incidences pour la collectivité à savoir la perte d'un service et d'une assistance de proximité un soutien budgétaire, la perte d'une recette de 17 000 € représentant le montant annuel des loyers.

IV – Projets d'écoles 2019-2020

Madame MILLOT propose, comme chaque année, que la commune apporte aux établissements scolaires son soutien pour la mise en place de leur projet d'école et ce,



malgré le transfert de la compétence « Education » à Alès Agglomération.

Madame MILLOT revient sur la décision du 26 novembre 2018 et suggère de la renouveler pour respecter la volonté d'une contribution égalitaire et rationnelle.

Madame MILLOT propose de renouveler la somme de 20 € par enfants scolarisés ce qui aboutit au versement des sommes suivantes pour :

Ecole primaire Anatole France : 2 700 € (135 enfants)

Ecole primaire Victor Hugo : 1 640 € (82 enfants)

Ecole maternelle Jules Ferry : 2 360 € (118 enfants)

Ecole maternelle Florian : 840 € (42 enfants)

Ecole Saint-Pierre (transport) : 1 000 €

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

V – Participation de la commune au fonctionnement des écoles privées de premier degré sous-contrat, année scolaire 2019-2020

Sophie MILLOT rappelle les termes de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 et de la loi n°2005-380 du 23 avril 2005. Elles fixent les conditions de participation de la commune au fonctionnement des écoles privées du premier degré sous contrat.

Madame MILLOT ajoute qu'avec le transfert de la compétence « Education », le montant de la participation financière est fixé par Alès Agglomération. Celle-ci a reconduit la somme de 34 155 € pour 58 élèves.

Madame MILLOT explique que cette somme sera versée dans le cadre de l'attribution de compensation et qu'une erreur s'est glissée au rapport préliminaire qui annonçait un remboursement de cette somme alors qu'il s'agit bien d'une dépense pour la commune.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VI - Signature d'une convention de gestion avec Alès Agglomération pour la gestion du service « pluvial urbain » ainsi que de ses équipements

Monsieur PEREZ rappelle qu'au regard des termes de la loi NOTRe et de la loi du 3 août 2018, il convient de transférer au intercommunalités, en compétence obligatoire, « l'Eau et l'Assainissement ». Ce transfert intervient au 1^{er} janvier 2020.

Monsieur PEREZ propose de signer une convention avec Alès Agglomération pour la gestion des eaux pluviales urbaines dans son intégralité à savoir : la collecte, le transport, le stockage et le traitement

Monsieur PEREZ ajoute que devant la complexité de cette gestion, et compte tenu que les communes ont généralement une bonne connaissance de leurs réseaux et de leurs ouvrages, Alès Agglomération propose de confier, par convention à la commune, la gestion du fonctionnement du service public pluvial urbain. Cette disposition est prévue par l'article L 5216-7-1 par renvoi à l'article L 5215-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, avec la signature de cette convention, la commune se verra confier le fonctionnement de ce service notamment la surveillance et l'entretien des réseaux et ouvrages, les autorisations de raccordement, la formulation des avis dans le cadre des autorisations d'urbanisme. La communauté Alès Agglomération restera compétente pour la réalisation des investissements. Elle remboursera au réel à la commune l'ensemble des dépenses de fonctionnement ainsi engagées.

Ladite convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Elle consigne l'ensemble des prérogatives ci-dessus énoncées.

Monsieur le Maire ajoute que la question des réseaux est essentielle. Leur gestion et leur entretien est très onéreux mais fondamental.

Monsieur le Maire précise que ceux de la ville ont été créés par le Compagnie des Mines et qu'un travail conséquent du SIDEA a permis de les moderniser.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**



VII - Renouvellement des contrats d'assurances

Monsieur PEREZ rappelle la décision du 23 septembre dernier validant le lancement de la procédure de renouvellement des contrats des assurances. Il indique que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie à deux reprises. Il donne le détail des éléments analysés

Monsieur PEREZ ajoute que pour les deux consultations, la SMACL Assurances a présenté les offres les mieux-disantes et que la commune va s'engager, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier, avec cette compagnie d'assurance.

S'agissant d'une information, cette question n'appelle pas au vote.

VIII – Mise à jour du tableau des effectifs de la collectivité

Monsieur le Maire propose la mise à jour du tableau des effectifs pour prendre en compte les différents mouvements de personnel connus dans l'année 2019, par filière (technique, administrative, ...) et par catégorie (A, B et C).

Monsieur le Maire liste l'ensemble poste et ajoute qu'il convient, afin d'avoir une photographie réelle des postes ouverts et budgétés, de supprimer ceux non-occupés à ce jour. Cette décision sera amenée à évoluer, par délibération à venir, au cours des besoins. La gestion des postes se verra ainsi facilitée.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

IX – Mise à jour du RIFSEEP

Monsieur le Maire propose de mettre à jour les conditions d'attribution du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Monsieur le Maire rappelle que le RIFSEEP, datant d'octobre 2016, a été mis en place au sein d'une structure qui avait une forte disparité de régimes indemnitaires au regard de la pyramide des âges et des critères d'attribution. Son but a été une hiérarchisation et la mise en place de l'égalité homme/femme dans l'attribution de ce nouveau régime indemnitaire.

Monsieur le Maire indique que les modifications porteront uniquement sur une diminution des taux d'attribution par rapport au montant maximal de l'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise, encadré par la loi. Les catégories A et B sont concernés par cette décision.

Monsieur le Maire donne les nouveaux taux qui seront appliqués au 1^{er} janvier 2020.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Question complémentaire : Nom d'une femme à un espace public

Madame MILLOT rappelle que depuis 4 ans, la municipalité sollicite la population pour choisir une personnalité féminine qui va donner son nom à un espace public

Madame MILLOT rappelle les origines de ce projet et ajoute que cette année, les citoyens pouvaient choisir, jusqu'au 25 octobre, le nom d'une femme parmi 10 personnalités sélectionnées. Le dépouillement s'est déroulé le 26 octobre dernier.

Madame MILLOT se réjouit que pour cette dernière édition du mandat, les 4 premières personnalités sorties des urnes donneront leur nom aux espaces publics suivants :

Rond point de la gare	Place Angéla DAVIS
Rue de la Cantine	Rue Louise MICHEL
Rue de l'Escalier	Rue Héloïse LARRIBE
Avenue du PRAE	Avenue Anne FRANCK
La Maison des Solidarités	Maison des Solidarités Rosa PARKS

Madame MILLOT ajoute que le service du cadastre sera saisi afin de mettre à jour les documents d'urbanisme.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**



X – Questions diverses

A – Monsieur PEREZ souhaite faire un point sur certains dossiers :

* le SIDEA cessera ses activités le 31 décembre prochain.

Monsieur PEREZ est satisfait du travail réalisé sur le territoire ces 10 dernières années. Le rendement a progressé de 35 % à 60 %. L'Agence de l'Eau et l'Europe préconisent un taux de 70 %. 14 millions d'euros d'investissement ont été réalisés sur le territoire.

* les travaux de requalification des boulevards.

Toutes les interventions nécessaires ont été réalisées sur l'ensemble des réseaux. L'éclairage public est en L.E.D. Les travaux d'aménagement de surface sont en passe de se finaliser. Une toilette publique supplémentaire a été installée. Ces travaux n'entraîneront aucune perte de stationnement. L'inauguration est prévue mi-janvier.

* Eclairage public

D'ici deux ans, Alès Agglomération aura repris la totalité des lanternes pour les placer en L.E.D. Ces travaux vont permettre une économie de 70 % minimum sur les consommations.

Le SMEG a financé la totalité des travaux communaux d'enfouissement des réseaux.

* L'aménagement du quartier des Pelouses

Les travaux avancent aux abords des immeubles. En début d'année, l'aménagement des espaces publics puis ceux de sécurité compléteront le projet de réhabilitation d'Habitat du Gard.

B – Ruisseaux couverts

Monsieur le Maire rappelle que la commune est concernée par 4 km sur différents secteurs. Il les cite. Il indique qu'elle n'a pas souhaité adhérer au syndicat car il est de la responsabilité de l'Etat d'assurer la solidarité nationale.

Monsieur le Maire ajoute tout de même que les services procèdent au curage et au nettoyage à leurs abords pour éviter des dégâts lors des intempéries.

Monsieur BRUN ajoute que le coût annuel de ces travaux s'élève à 15 000 €.

C – Intervention de Monsieur FAURE au nom du groupe de la société civile.

Monsieur FAURE revient sur ses 25 années de mandat électoral. Il remercie le travail accompli et souhaite témoigner d'une gestion rigoureuse, d'un attachement sans faille à la commune : « le choix du territoire, le choix de relever les défis pour notre ville qui le mérite ».

Monsieur FAURE, alors que Monsieur le Maire va communiquer sur sa décision pour les prochaines élections municipales, souhaiterait qu'il continue à assurer encore un peu cette fonction élective.

Monsieur FAURE conclue sur la relation de confiance et le respect de tous et de chacun qui ont permis de fonctionner durant toutes ces années.

D – Communication de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire souhaite faire part de ces intentions. Il rappelle qu'il siège en conseil municipal depuis 37 ans. Il indique que la ville l'a profondément marqué par sa capacité à être solidaire, par son engagement au travers des valeurs qu'elle porte.

Monsieur le Maire ajoute que durant toutes ces années, « il a essayé de porter la ville au niveau du département, de la région et même si La Grand'Combe n'a plus l'économie et la démographie d'après-guerre, elle mérite d'être écoutée, entendue et respectée.

Monsieur le Maire regrette de n'avoir pu faire plus au regard des contraintes budgétaires. Il est fier du travail accompli depuis 25 ans et à cette occasion, il remercie les différentes équipes municipales qui se sont succédées.

Monsieur le Maire ajoute qu'il n'a « jamais organisé sa vie politique en fonction d'une carrière à réaliser ou de poste à conquérir ».

Monsieur le Maire annonce qu'il va briguer, après longue réflexion, un nouveau mandat. Après avoir énoncé les mandats assurés, il partage sa volonté d'un plus juste équilibre avec



sa vie personnelle. C'est pourquoi, il indique que ce mandat sera celui de la transition.

Monsieur le Maire explique que si les électeurs accordent leur confiance lors des prochains suffrages, il accompagnera en cours de mandat un collègue à exercer les fonctions de Maire de La Grand'Combe.

Monsieur le Maire indique que Madame BALDIT Laurence lui succèdera donc au cours de ce mandat. Il la présente et indique que sans cette transition il n'envisageait pas de présenter une nouvelle fois sa candidature.

Monsieur le Maire ajoute que les trois prochaines années seront importantes. Elles seront l'occasion de finaliser les grands projets engagés durant ce mandat : l'ouverture du Pont Georges FRECHE, les différents aménagements de la ville, l'EPIDE, l'ouverture d'une unité protégée à la Maison de Retraite... Sa volonté est aussi de « préparer le passage de témoin et répondre aux nouveaux enjeux de la commune, avec le projet Pise 2030, l'avenue Nelson MANDELA, le projet 3 C (Champclauson Capitale Culture), le dossier ville verte à énergie positive....

Monsieur le Maire conclue par sa volonté d'une grande transparence. Cette période de tuilage permettra à la ville « de bénéficier de l'expérience des sortants et du souffle nouveau des entrants ». Il est confiant pour l'avenir de la ville.

Son intervention est un message « d'engagement pour la population et d'espoir pour les générations à venir ».

E – Intervention de Monsieur PEREZ pour le groupe socialiste

Monsieur PEREZ se félicite de ce discours rempli de sagesse, de courage et d'optimisme. Il revient sur l'embellissement de la ville en 25 ans malgré ses difficultés financières.

Monsieur PEREZ ajoute que la décision de Monsieur le Maire est tournée vers l'avenir. Il le félicite pour son engagement pour la ville et ses compétences. L'élan donné doit se poursuivre. Beaucoup de choses ont été réalisées mais beaucoup restent encore à faire.

Monsieur PEREZ revient sur la gestion rigoureuse de la commune assurée par les différentes équipes municipales soutenues par l'administration.

Monsieur PEREZ ajoute que cette passation sera assurée en douceur. Il sera question d'échange entre le « savoir donné et le savoir recevoir ». Avec cette transition, l'équipe doit rester soudée et les élus complémentaires.

Monsieur PEREZ rappelle de son côté son engagement pour la ville et revient sur les années passées en qualité de fonctionnaire puis d' élu. Il revient sur les responsabilités qu'il a occupées au sein des différentes administrations.

Monsieur PEREZ annonce, qu'après réflexion, le renouvellement de sa candidature. Il explique également qu'il souhaite également accorder plus de temps à sa famille et que pour ces raisons, il cèdera sa place en cours de mandat à Monsieur JOUVERT Norbert.

Monsieur PEREZ ajoute que Monsieur JOUVERT est un élu très impliqué. Il lui accorde tout son soutien et sa confiance. Le nouveau duo BALDIT/JOUVERT assurera la continuité d'une gauche.

Monsieur le Maire conclue que le suffrage universel parlera. Il souhaite que la campagne soit au niveau qu'elle le mérite avec beaucoup de déontologie, de respect. Il ajoute qu'une page se tourne. Il est satisfait que le travail se poursuive.

Monsieur le Maire donne les dates des prochaines séances du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se clôture à 19 h 45.

Le Maire de La Grand'Combe
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental

*Patrick MALAVIEILLE
(GARD)